

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 4 FEVRIER 2013**

L'an deux mil treize, le quatre février à vingt heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT ; M. J. GRELET ; Mme N. TERRIOT ; M. C. BAUJARD ; M. H. GAUDE ; Mme D. LETOUZEY ; Mme G. GUINET ; M. D. GASSE ; Mme S. CHAUVINEAU ; Mme I. RETAILLEAU ; M. B. BELADJ ; Mme C. CORMILLOT ; M. G. PERRIN ; Mme M. BIGEARD ; M. D. LEFEBVRE ; M. T. DARPHIN ; Mme A. LIOTARD ; M. A. AUFFRET ; Mme C. SOLDATI ; M. M. FANOI ; Mme C. LACROIX.

Excusés : Mme A. GIGON procuration à Mme N. TERRIOT ; M. J.M. COLLET procuration à Mme M. BIGEARD ; M. X. RABAGO procuration à M. J. GRELET ; Mme M. ROUSSELET procuration à M. D. LEFEBVRE ; M. J.M. GARCIA procuration à M. M. MAILLOT ; Mme A. DEMANGEON procuration à M. H. GAUDE.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 12 décembre 2012.

L'approbation du Conseil du 12 décembre 2013 est différée car les conseillers municipaux n'ont pas reçus la version électronique du compte rendu.

I. Domaine et patrimoine

1. Rénovation de la salle polyvalente des Capucins et de l'école de musique : avenant 1 - lot 6 - faux plafonds.

Henri GAUDÉ, adjoint aux bâtiments communaux et installation, rappelle au conseil municipal qu'un marché de travaux pour le lot « faux plafond » a été passé à l'entreprise FC BAT pour la rénovation de la salle polyvalente des Capucins et de l'école de musique dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

A l'issue du déroulement du chantier, il convient de passer un premier avenant pour le lot n° 6 « Faux plafond ».

En effet, le but est de rendre possible le déflocage sous dalle pour faciliter l'encastrement des luminaires dans les locaux de l'école de musique. Le montant initial du marché était de 29 307,27 € TTC, le projet d'avenant atteint la somme de 2 034,68 € TTC soit 6,94 % du montant du marché.

Thierry DARPHIN, conseiller municipal, regrette que la commission bâtiments ne se soit pas réunie en amont.

Michel MAILLOT, Maire, répond que celle-ci se réunit la semaine prochaine et pourra faire un point sur l'ensemble du chantier.

La délibération est approuvée à 22 voix « pour » et 5 abstentions.

2. Convention entre le SICECO et la Commune d'Is-sur-Tille pour l'établissement de pré-diagnostics énergétiques sur l'ensemble du patrimoine communal bâti : avenant 1 pour la saisie des factures sous Gep web.

Nicole TERRIOT, adjointe au budget et aux comptes, expose au conseil municipal que dans le cadre de la convention entre le SICECO et la commune d'Is-sur-Tille pour l'établissement de pré-diagnostics énergétiques sur l'ensemble du patrimoine communal bâti, le SICECO peut saisir les factures énergétiques directement dans le logiciel GEPWEB pour les 35 bâtiments audités dans le cadre de la mission.

Au vu de la charge de travail importante sur l'année 2012, il est proposé de demander au SICECO de procéder à la saisie des factures 2011/2012.

Le service comptabilité reprendra la saisie des informations à compter du 01/01/2013.

Anne LIOTARD, conseillère municipale, souhaite vérifier si la difficulté provient de la complexité ou du temps qui manque.

Christine SOLDATI, conseillère municipale, ajoute qu'il serait bien qu'un compte rendu des conclusions soit restitué.

Nicole TERRIOT, répond que l'appropriation des différents dossiers par le nouvel agent recruté explique ce manque de temps, mais qu'en 2013, la bonne adaptation de l'agent lui permettra de reprendre cette mission ; par ailleurs, elle confirme que la synthèse des économies est prévue dans la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

Denis GASSE, conseiller délégué à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, expose au conseil municipal que le Conseil Général dans le cadre des interventions des services départementaux en matière de fournitures et de travaux de voirie, sollicite une convention de modalités administratives et financières de mise en œuvre de ces prestations. Cette convention triennale permet de commander des services ou du matériel en matière de voirie: sel, panneaux.

Anne LIOTARD, conseillère municipale, demande si le Conseil général se tient à disposition.

Denis GASSE explique qu'au fur et à mesure que les besoins apparaissent, un devis est réalisé et permet ensuite de passer commande.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. Urbanisme

4. Transformation de la ZPPAUP en AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)

Michel MAILLOT, Maire, rappelle que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » remplace les ZPPAUP par des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

La mise en place d'une AVAP, comme la ZPPAUP, est une démarche partenariale entre la commune soucieuse de mettre en valeur son patrimoine et l'Etat, représenté par l'Architecte des Bâtiments de France. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique annexée au PLU. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme (PLU), afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

La commune d'Is-sur-Tille avait arrêté à l'unanimité son projet de ZPPAUP lors du Conseil Municipal du 4 juillet 2006. Le décret d'application n°2011-1903 du 19 décembre 2011 permet désormais aux communes ayant lancé une ZPPAUP de pouvoir faire évoluer celle-ci en AVAP. La ville d'Is-sur-Tille, étant en cours d'achèvement de son PLU, doit confirmer sa volonté de poursuivre la redynamisation du centre ville et mise en valeur de son patrimoine, par l'adoption d'une AVAP.

La procédure de création de l'AVAP débute par la mise en place d'une Commission Consultative locale. Elle assure le suivi de l'instruction de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP.

Le conseil municipal propose que celle-ci soit composée de :

Représentants de la commission locale AVAP :

- Monsieur Michel MAILLOT ;
- Madame Annie GIGON ;
- Monsieur Henri GAUDE ;
- Madame Ghislaine GUINET ;
- Monsieur Alain AUFFRET.

Représentants de l'Etat :

- Monsieur le Préfet ;
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant.

Personnalités qualifiées :

- Monsieur François PETITOT ;
- Monsieur Serge THOZET ;
- Monsieur Jean-Bénigne ROUSSEL ;
- Monsieur Thierry HENRIOT.

Thierry DARPIN, demande s'il est possible d'avoir une suppléance.

Il est proposé d'en désigner trois et de vérifier si cet aspect peut faire l'objet d'un article du règlement intérieur.

Trois personnes sont alors désignées, dans ce cadre :

- Claudette CORMILLOT ;
- Denis GASSE ;
- Thierry DARPIN.

Les publications municipales, le site internet et des rencontres avec la population seront organisées pour permettre d'animer la concertation prévue par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition, et pour cela, a décidé du lancement d'une étude de la transformation de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en vue de la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ; Le conseil a autorisé le maire à lancer la consultation pour le recrutement du chargé d'étude ;

Alain AUFFRET, demande si on est soumis au périmètre de 500 m autour d'un monument classé.

Michel MAILLOT répond que non, cette notion n'existe plus dans la ZPPAUP (comme dans la future AVAP). Il est défini des périmètres de protection avec des réglementations spécifiques pour les bâtiments mais aussi pour les paysages (ex : cônes de vision).

Suite à la mise en place de la ZPPAUP, nous avons mis en place une aide à la rénovation des façades en ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Finances locales

1. Débat d'orientation budgétaire 2013.

Michel MAILLOT, Maire, présente avec Nicole TERRIOT, adjointe aux finances et Jacques GRELET, premier adjoint, le document remis aux membres du conseil municipal en introduction du débat.

Il rappelle le contexte général dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire, ainsi que les objectifs financiers de la ville pour 2013, compte tenu des évolutions attendues sur les recettes et de la situation de la commune.

Lors de la construction budgétaire 2012, la très grande fragilité économique et sociale dans laquelle se trouvait le pays et plus généralement l'Europe et l'économie mondiale avait été soulignée. Les principaux indicateurs économiques montrent que cette tendance ne s'est pas inversée.

Le chômage a continué à progresser, touchant 10% de la population active, les inégalités continuent à se creuser, de nombreuses personnes vivent sous le seuil de pauvreté

L'inflation en 2013 serait légèrement plus faible qu'en 2012 (1,9%), soit 1,7% du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.

La Loi de finances pour 2013 prévoit pour la troisième année consécutive, une stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Ce gel des dotations était prévu pour trois ans (2011-2013).

Les principales mesures prises concernant les collectivités locales portent sur les charges de personnel, poursuite du gel du point d'indice, évolution des taux de cotisations CNRACL..., mais aussi sur la reconduction de la stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat. Le maintien de ce gel, prévu depuis la loi de finances 2010, est considéré comme la contribution des collectivités à l'effort partagé pour atteindre l'objectif global de redressement des finances publiques.

Sur le volet fiscal, la loi de finances prévoit la poursuite de la mise en œuvre du FPIC, avec cette année une enveloppe globale de 360 millions pour 2013, contre 150 en 2012. Comme la loi de finances le prévoyait en 2012, la clause de revoyure a été utilisée.

Du côté des finances locales, Nicole Terriot rappelle la bonne maîtrise de l'endettement depuis 2008 et confirme que la commune n'a pas réalisé d'emprunt ni en 2010, ni en 2011, ni en 2012. L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2013 représente 191 euros par habitant, la moyenne étant de 915 euros pour une commune de même strate. Concernant l'annuité de la dette, le montant s'élève à 28 euros par habitant (122 euros pour une commune de même strate).

Marc FANOI, conseiller municipal, demande comment on explique cette « performance » ?

Nicole TERRIOT, répond que la trésorerie est suivie au jour le jour, que les emprunts ont été renégociés, que tous les partenaires sont sollicités pour les demandes de subventions, qu'un suivi très rigoureux est mis en place non seulement pour les demandes mais aussi pour les encaissements des subventions. D'où les bons résultats de cette gestion rigoureuse.

Henri GAUDE, prend l'exemple du quillier ou du bâtiment de la Maison de l'Emploi pour lesquels des recherches de financements ont permis d'obtenir des subventions importantes.

Nicole TERRIOT ajoute qu'il faut bien regarder les compétences déléguées et ce qui a été transféré à la communauté de communes. Ces compétences n'étant pas identiques dans toutes les collectivités appartenant à la même strate, les comparaisons sont à prendre avec précaution.

Nicole TERRIOT reprend la présentation en annonçant les premières tendances de réalisation des inscriptions budgétaires réalisées en 2012. On notera un total de dépenses de fonctionnement proche de 3 800 000 € et des dépenses d'investissement d'une valeur d'un peu plus de 1 900 000 €.

Il est donc essentiel de poursuivre notre mobilisation pour la recherche de financements nouveaux.

La conjoncture constatée depuis maintenant trois ans, la loi de programmation 2012/2017, les nouveaux repères que nous avons su construire depuis la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité, nous permettent désormais d'avoir une meilleure vision en conservant un double objectif :

- Veiller aux conséquences financières directes de la crise dans le budget municipal tout en créant les moyens de prévenir les secousses de l'économie locale sur la vie de nos administrés.
- Poursuivre la mise en œuvre de projets ambitieux et structurants pour une société toujours plus juste et solidaire. Dans une période incertaine, notre rôle est d'assumer notre responsabilité d'agent économique et politique local qui anime l'ensemble des interactions des différents acteurs sur notre territoire.

Ceci conduit notre collectivité à maintenir une action ambitieuse par sa pertinence, c'est-à-dire sa capacité à développer des projets adaptés aux besoins des habitants de la commune dans leurs diversités d'âge et de conditions et à préparer l'avenir.

Trois priorités sont proposées dans la construction du budget 2013 :

- Poursuivre les études de préfiguration des projets d'investissements permettant la mise en œuvre d'actions pertinentes afin de :
 - Développer des espaces publics adaptés aux attentes des Issois ;
 - Poursuivre l'effort de rénovation des espaces d'accueil des publics conformément à nos engagements ;
 - Développer des espaces de travail des agents publics (collectivités, SDIS, gendarmerie) permettant l'existence de conditions de travail pour une qualité de service public renforcé.
- Construire un budget de fonctionnement respectant les équilibres de ces dernières années, entre le poste budgétaire « frais de personnel » indispensable pour un service à la population adapté et les postes permettant de conduire toutes les autres actions.
- Maîtriser la pression fiscale.

Les dépenses 2013 :

Les principaux postes de dépenses permettront de poursuivre la réalisation des objectifs annoncés au début du mandat et de développer :

- le rôle des services municipaux dans le maintien du lien social et de la solidarité, à un moment où la crise économique continue à fragiliser nombre de nos concitoyens ;
- la recherche d'efficacité énergétique et de respect des exigences du développement durable dans l'ensemble des projets municipaux.
- **Des charges de fonctionnement construites selon les principes suivants :**
 - Contenir les charges de fonctionnement courantes pour pouvoir soutenir de nouvelles actions.
 - Maîtriser la masse salariale à effectif constant tout en intégrant une politique sociale adaptée au contexte économique en :
 - Envisageant des recrutements d'emplois en alternance ou aidés afin de poursuivre notre participation à l'effort commun ;

- Poursuivant le développement du soutien à la vie associative en lien à la charte en construction avec les associations : fonctionnement, aide aux projets d'utilité publique (services civiques, projets d'animation communale...);
 - Développant des services solidaires en direction des personnes âgées ;
 - Renforçant l'implication de structures d'insertion dans la réalisation de projets municipaux.
- **Des priorités d'investissement pour continuer à préparer l'avenir :**
 - Conduire les dossiers d'études nous permettant de satisfaire à nos obligations et engagements : Recensement des Besoins Sociaux, Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, Document Information Communal sur les Risques Majeurs ...
 - Instruire les études de projets avec nos partenaires concernant la piscine, un bâtiment sur la zone des Lavières... ;
 - Poursuivre la rénovation des bâtiments publics ;
 - Poursuivre la construction ou la rénovation d'équipements publics en tant que ville relais, chef-lieu de canton, assumant sa responsabilité de moteur et dynamisant un territoire plus large : tennis couvert, sol du COSEC, accessibilité de l'espace Carnot ...;
 - Poursuivre l'aménagement de la zone artisanale pour favoriser l'accueil de nouveaux artisans et commerçants ;
 - Poursuivre l'aménagement et la réfection des voiries et réseaux ;
 - Poursuivre notre politique de réserve foncière, favorisant l'accueil d'équipements publics et d'activité économique ;
 - Poursuivre l'aménagement des différents espaces de travail des agents publics ;
 - Poursuivre l'aménagement d'une ville agréable à vivre.

Concernant les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, Jacques GRELET présente l'état d'avancée des travaux et propose d'orienter le programme 2013.

- Pour la distribution en eau potable, construction d'un réservoir supplémentaire de 800 m³ avec renforcement du réseau des rues Jean Jaurès et Général Bouchu.

Ces travaux conséquents, de l'ordre de 500 000 € pour le réservoir, feront l'objet d'un emprunt à long terme.

- Pour l'assainissement, rénovation de la collecte des eaux usées du quartier « le Parc du petit bois » où il existe encore des regards mixtes et raccordement de trois pavillons rue Félix Léchenet.

Le Maire ouvre le débat,

Thierry DARPIN, conseiller municipal, remarque qu'en 2007 il y avait 42 agents, et qu'en 2013 il y en a 49 malgré le transfert de la compétence enfance jeunesse à la COVATI et demande si cela n'est pas contradictoire par rapport à la maîtrise de la masse salariale et de la référence aux contrats d'avenir.

Michel MAILLOT, Maire, répond que le transfert de compétences à la COVATI s'est réalisé à sa création en 2003, qu'auparavant, il y avait peu d'agents dans le domaine de l'enfance jeunesse. Les évolutions s'expliquent par le développement de nouveaux services, soit demandés par la population, soit transférés par l'Etat.

Exemples :

- les passeports
- la création de l'Espace Solidarité Emploi, guichet unique de l'accueil des issois et au-delà en matière d'emploi et d'information (permanence CAF, CPAM, Pôle Emploi....)
- la restauration scolaire qui est passé de 70 enfants accueillis à 260.
- La création de postes au service technique car nécessaires au regard du volume de travail en particulier pour la rénovation des bâtiments municipaux.

Thierry DARPIN, conseiller municipal soulève que les charges de frais de personnel ont augmentées de 20 % depuis 2007 et demande quelles recettes les compensent.

Nicole TERRIOT ne confirme pas les chiffres annoncés et demande sur quels documents s'appuie Thierry DARPIN et s'il tient compte des sommes enregistrées au compte 6419.

Isabelle RETAILLEAU, conseillère municipale, demande ce que la liste « Demain Autrement » aurait proposé ?

Thierry DARPIN, répond que pour lui c'est une contradiction que de vouloir maîtriser la masse salariale et de créer des emplois avenir.

Dominique LETOUZEY, adjointe aux affaires scolaires, précise que les emplois avenir sont des mesures pour permettre à des jeunes d'accéder à l'emploi, ce qui n'est pas de même nature que les questions de masse salariale d'une collectivité. Il est normal que dans une collectivité de la taille d'Is-sur-Tille nous ayons des effets d'évolutions de carrières des agents.

Michel MAILLOT précise que les emplois d'avenir pourront venir soulager certains services qui actuellement sont très chargés en volume d'activité (Espaces verts avec la mise en place de l'opération zéro phyto, bâtiments avec la politique de rénovation des bâtiments publics ...)

Thierry DARPIN, conseiller municipal, évoque ensuite sa réticence par rapport au terrain de tennis. Il souhaite revoir l'emplacement qui, selon lui, engendre un surcoût. Il propose de le faire sur la zone AMI ou de réutiliser un bâtiment.

Denis GASSE, conseiller délégué à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, déclare que toutes les éventualités ont été étudiées, même pour l'emplacement, et que la solution est optimisée.

Michel MAILLOT précise que l'hypothèse d'utiliser un ancien bâtiment de l'usine LINPAC avait été étudiée (Ex bâtiment sur la territoire de Marcilly) mais il avait été estimé d'un commun accord avec Marcilly que le fait de garder un bâtiment industriel très volumineux en plein milieu du futur écoquartier allait perturber fortement l'aménagement de cet écoquartier.

Henri GAUDE, adjoint aux bâtiments communaux et aux installations, souligne que le Club House se situe sur la plaine de jeux et qu'il ne faut pas oublier que le club de tennis est aussi le partenaire et ne désire pas aller jouer ailleurs.

Denis GASSE conseiller délégué souligne que le permis de construire est accordé, que l'argument du sol ne tient pas.

Marc FANOI, conseiller municipal, explique que ces questions sont posées car il n'y a pas souvent de communication sur les travaux.

Michel MAILLOT, Maire, répond que ce projet n'a pas évolué depuis la dernière commission puisque il a été laissé à l'arrêt en attente de réponse des financeurs. Il rappelle à cette occasion qu'il n'y a aucun terrain de tennis couvert sur le pays Seine et Tilles.

Thierry DARPIN demande enfin pourquoi l'isolation du Cossec n'est pas envisagée ?

Michel MAILLOT répond que cela tient à deux volontés : l'étalement des dépenses et la planification en fonction des activités et du développement des associations.

Anne LIOTARD, conseillère municipale, consent que les propositions faites dans le document permettent un beau projet qui ne peut qu'emporter l'adhésion mais qui demande des explications.

Michel MAILLOT, Maire, répond que le DOB est un espace de débat sur les orientations pour ensuite construire les projets. La définition des actions est en cours et elles seront alimentées jusqu'au budget.

Christine SOLDATI, conseillère municipale, demande comment la question des taxes locales va être réglée, l'évolution des bases étant de +1.8% et l'inflation de 1.9%.

Nicole TERRIOT, adjointe au budget et aux comptes, répond que comme pour les autres années, on procédera déjà par étape, l'équilibre du budget et ce qui semble juste en matière de fiscalité dans le contexte. Il est déjà arrivé que le taux n'augmente pas ou très peu...

Christine SOLDATI, conseillère municipale, demande que soit examinée l'augmentation de la fiscalité communale au regard de la situation particulière des veufs et veuves et des dernières mesures fiscales concernant ces contribuables.

Nicole TERRIOT répond qu'elle n'intégrera pas dans sa construction budgétaire 2013 les recettes complémentaires que nous pourrions obtenir au titre des taxes d'habitation de ces contribuables qui perdent ½ part pour le décompte de leur impôt sur le revenu. De plus, on est dans l'incapacité de savoir quelles seraient les taxes concernées.

Marc FANOI conclut que compte tenu de la conjoncture, l'opposition n'a pas les mêmes priorités que celles proposées par la majorité.

Le Maire donne rendez vous aux conseillers pour poursuivre la discussion lors de la présentation du budget et propose que le conseil prenne acte de la tenue du débat.

2. Prix de la ville année 2013.

Nicole TERRIOT, adjointe au budget et aux comptes, propose d'affecter 50 euros au prix de l'école de musique et 1 500 euros aux prix des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité

3. Travaux de voirie - programme 2013 : demande de subvention.

Denis GASSE, conseiller délégué à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, expose que les dossiers de demande de subvention au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial (FCDT) doivent être déposés au plus tard le 15 février 2013 pour être présentés à la commission permanente du Conseil Général en juillet. Il propose au conseil municipal de solliciter les subventions au titre du FCDT pour les opérations suivantes :

- aménagement de trottoirs rue François Rude ;
- réfection complète de la rue Général Charbonnel de la place Docteur Grépin à la place de Verdun.

Le Conseil Municipal, approuve cette proposition à l'unanimité

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 4 mars 2013.

Le Maire,

Michel MAILLOT